

LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



MCO

N° 1054

DU CONFLIT À LA VIOLENCE CONJUGALE :
REPÉRAGE ET PRISE EN CHARGE



www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



N°1054 DU CONFLIT À LA VIOLENCE CONJUGALE : REPÉRAGE ET PRISE EN CHARGE

N° du stage	1054 1 2024 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	3 jours	Dates	du 04/09/2024 au 06/09/2024
Prix	1 130,00 €		

CONTEXTE

- Parfois regroupés sous le terme de "conjugopathies", les violences et les maltraitances conjugales échappent en partie aux classifications diagnostiques habituelles, ce qui rend plus difficile leur mise en évidence. Pourtant elles sont reconnues comme un problème de santé publique. En présence de telles demandes, les soignants ont à proposer un dispositif d'écoute, d'aide et de soutien, prenant en compte les difficultés spécifiques de ces situations, en s'appuyant sur les ressources et les partenariats disponibles.

PUBLIC CONCERNÉ

- Tous professionnels de santé (cadres de santé, infirmiers, aides-soignants, psychologues, assistants sociaux) et tous professionnels du champ sanitaire, médico-social, éducatif ou judiciaire prenant en charge les victimes de violences conjugales.

PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

INTERVENANTS

- Un psychologue clinicien.
- Un juriste.
- Un éducateur.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Comprendre la pluralité et le mécanisme des violences conjugales dans leur contexte culturel et social ainsi que leurs conséquences immédiates et secondaires.

- Savoir écouter pour mieux repérer les situations de violences conjugales.
- Connaître les moyens juridiques ainsi que les obligations du professionnel pour lutter contre ces violences.
- Prendre en compte les conséquences au niveau des enfants.
- Prendre en compte les conséquences au niveau des enfants.
- Orienter et accompagner les victimes et leur famille vers les réseaux disponibles.

CONTENU

- L'importance du phénomène et ses différentes formes : conjugale, maltraitance, inceste... Définitions et notions culturelles.
- La symptomatologie des victimes de violences conjugales et les caractéristiques de la dynamique familiale.
- Le cadre légal : des limites du secret professionnel au signalement.
- L'écoute des victimes et le repérage des situations de violences conjugales.
- Les répercussions possibles sur les enfants en fonction de l'âge.
- Le réseau des partenaires pour orienter les victimes et leurs familles.

ORIENTATION(S) DPC CORRESPONDANTE(S)

- Tout professionnel concerné par le DPC** : Orientation n°5 : Repérage et conduite à tenir face aux violences ou suspicions de violence faites aux adultes

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- 9h-12h15 (dont 15 minutes de pause)
- 13h15-16h30 (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujéti à la TVA). Le prix (non assujéti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

www.afar.fr

N°1054 DU CONFLIT À LA VIOLENCE CONJUGALE : REPÉRAGE ET PRISE EN CHARGE

N° du stage	1054 1 2024 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	3 jours	Dates	du 04/09/2024 au 06/09/2024
Prix	1 130,00 €		

BULLETIN D'INSCRIPTION

 STAGE DPC

 STAGE FORMATION CONTINUE

ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION :

TÉL LIGNE DIRECTE : FAX :

EMAIL :

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

STAGIAIRE

 M. Mme Mlle NOM : PRÉNOM :

FONCTION :

EMAIL :

SERVICE : TÉL :

LIEU DE TRAVAIL :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

FAIT À :

LE : / /

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION

www.afar.fr